

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2023-038

Date de la convocation : 16/02/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le vingt-trois février mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, POTRON Pierre, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Pouvoirs : M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir à M. Christophe MANCEAUX, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Désiré Léopold donne pouvoir à M. Vincent THIERION

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : APPROBATION D'UN PLAN DE FINANCEMENT POUR UNE ETUDE VOIE FERREE ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES

Considérant la compétence « promotion du tourisme » de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise,

Considérant la section de voie ferrée située entre la limite communale de Voncq et Vouziers sur un linéaire d'environ 6 km,

Considérant que cette voie n'accueille plus actuellement d'activité ferroviaire,

Considérant que la voie longe le canal des Ardennes et la voie verte Sud Ardennes, au sein de la vallée de l'Aisne,

Considérant le potentiel intérêt de développer sur cette voie ferroviaire de nouvelles activités en lien avec le rail,

Considérant l'étude en cours de l'ANCT sur la valorisation de la voie ferrée,

Considérant la nécessité de réaliser une étude diagnostic de l'état de la voie et du tronçon pour permettre l'aboutissement de la phase d'étude sur la valorisation,

Considérant la possibilité pour la Communauté de communes de se porter maître d'ouvrage de cette étude diagnostic et de solliciter l'aide de la Banque des Territoires à hauteur de 50% du coût HT de l'étude,

Considérant le coût prévisionnel de l'étude,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De lancer une étude diagnostic sur la section de voie ferrée située entre la limite communale de Voncq et Vouziers
- De solliciter l'aide de la Banque des Territoires à hauteur de 50% du coût HT de l'étude
- D'autoriser le Président à signer les actes à intervenir nécessaires à l'application de cette décision,

Le Président,

